

LA LETTRE

DE LA DRDJSCS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Jeunesse

Sport

Cohésion
sociale

Emploi
Formation
Concours

PREVENIR LA RADICALISATION DANS LE SPORT



CONTEXTE...

Bien qu'il n'y ait pas de définition légale de la radicalisation, celle du sociologue Farhad Khosrokhavar a été retenue par le Comité Interministériel de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) :

"Par radicalisation, on désigne le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi".

Pour prévenir ce phénomène d'une grande complexité dans le champ des activités physiques ou sportives, la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) a décidé la mise en place d'un plan régional de prévention de la radicalisation, déclinaison du plan national (mesures sport). Il prend en compte les plans départementaux et les actions du mouvement sportif tout en facilitant l'engagement des collectivités territoriales.

DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle sport
Courriel : luc.grenier@jscs.gouv.fr
245, rue Garibaldi
69422 Lyon cedex 03
Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.drjscs.gouv.fr
Crédits photo : Istockphoto

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

1- Le plan national de prévention de la radicalisation

Le sport est à la fois une cible mais également un levier contre la radicalisation.

Malgré le fait que le sport soit majoritairement associé à des valeurs positives (esprit d'équipe, cohésion sociale...), le monde du sport n'échappe pas au phénomène de radicalisation. Il peut toucher des pratiquants comme des encadrants : lorsque les clubs de sport facilitent le regroupement d'individus radicalisés ou encore, lorsque la pratique de certaines disciplines (sports de combat, musculation, tir sportif...) renforcent la dangerosité des individus.

Très minoritaire, ce phénomène constitue néanmoins une réalité contre laquelle le ministère des Sports et le SG-CIPDR avec l'ensemble du gouvernement s'attachent à lutter avec détermination.

Face à ces dérives radicales, le plan national de prévention de la radicalisation déploie un ensemble de 4 mesures complémentaires qui visent à promouvoir une culture commune de la vigilance dans le sport.



Deux mesures (23 et 24) sont consacrées à la sensibilisation et à la formation des acteurs du sport, au sens large, visant les trois réseaux de référents (référents prévention de la radicalisation des services déconcentrés et des établissements du ministère des sports et référent citoyenneté des fédérations sportives) les directeurs des sports des communes, les éducateurs sportifs ou encore les responsables et organisateurs d'activités physiques et sportives non instituées, comme le paintball ou le fitness. En 2018, ce sont près de 1200 acteurs du sport qui ont été sensibilisés à la prévention de la radicalisation, tant au niveau national que local.

Une mesure (25) vise plus particulièrement le développement des contrôles administratifs.

Enfin, une mesure (26) prévoit l'identification de relais au sein des fédérations ainsi que l'affectation d'un officier de liaison du ministère de l'intérieur au sein de la direction des sports pour, notamment, apporter son soutien aux acteurs locaux dans le développement de ces contrôles.

2- Le plan régional de prévention de la radicalisation dans le sport en Auvergne-Rhône-Alpes

Un référent régional

Le référent régional prévention de la radicalisation dans le champ du sport est chargé de coordonner, accompagner, former, et partager autour de la prévention de la radicalisation en lien avec les référents identifiés au sein de la direction des sports, des directions départementales, des CREPS, des fédérations, des collectivités territoriales et des autres services de l'Etat, et ce en vue de mobiliser et agir auprès des acteurs du sport du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour Auvergne-Rhône-Alpes :

Luc GRENIER

Conseiller d'animation sportive

DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes / Pôle sport

06.87.38.20.31. / luc.grenier@jscs.gouv.fr

Mise en œuvre du plan régional :

Le plan vise à sensibiliser, former, informer, faciliter, faire face. Afin de laisser le temps aux actions de se déployer pleinement et d'en mesurer les effets, il est proposé de se donner jusqu'en 2021 pour son évaluation globale.

Coordonner et animer le réseau des référents régionaux prévention de la radicalisation :

- Développement d'un espace intranet – plateforme collaborative.
- Création de documents de synthèse permettant aux référents de comprendre le phénomène de radicalisation ou les dispositifs en place.
- Mise en place de réunions régulières à destination des "référents prévention de la radicalisation".

Analyser les besoins des acteurs :

Recenser les besoins des référents départementaux (DDCS/PP) et des référents des établissements (CREPS).

Structurer une vision synthétique des actions en région et partager les bonnes pratiques :

Formaliser ce qui se fait via une synthèse des actions menées.

Accompagner les référents et les agents dans leur mission :

- Mobiliser et impliquer les référents et agents autour d'une coordination régionale.
- Mettre en place un retour d'information sous confidentialité .
- Accompagner les référents et agents des DDCS/PP sur des études de cas et les contrôles.
- Analyser, répertorier et signaler les situations transmises.
- Créer un groupe de travail et développer un guide support d'une formation à destination des agents qui réalisent les contrôles administratifs.

Mobiliser les organismes de formation (OF) et les conseillers techniques sportifs:

Favoriser les échanges avec les OF pour la mise en place d'un module de formation radicalisation ; identifier un référent citoyenneté par OF ; sensibiliser les conseillers techniques et sportifs, les formateurs citoyenneté des OF et jurys.

Sensibiliser le mouvement sportif et informer de la réponse publique :

Intégrer la prévention de la radicalisation (réponse publique) dans les prises de paroles et interventions ; créer des éléments de langage.

Mobiliser le mouvement sportif dans la prévention du phénomène de radicalisation :

Se rapprocher des instances sportives fédérales et leur proposer un accompagnement et des actions de terrain. Favoriser le signalement.

Compléter le réseau de vigilance en développant un partenariat de terrain avec les collectivités territoriales.

Sensibiliser les agents en contact avec les clubs sportifs et pouvoir échanger directement avec eux. Favoriser le signalement.

Dans un premier temps, le plan s'adressera à l'ensemble des agents des services déconcentrés (DDCS/PP) et des établissements (CREPS), notamment ceux qui réalisent des contrôles au sein des établissements d'activités physiques ou sportives et ceux qui côtoient en permanence les acteurs du mouvement sportif.

Dans un second temps, le plan devra permettre un accompagnement des acteurs du mouvement sportif notamment à travers la formation des éducateurs sportifs bénévoles et professionnels.

3- Une culture commune de la vigilance

L'action préventive a vocation à repérer, le plus tôt possible, les signes de radicalisation.

Plus tôt le risque d'exposition à une propagande conduisant à la violence sera repéré, plus tôt l'entourage éducatif et sportif pourra donner l'alerte, et ainsi éviter la rupture radicale et l'exposition à des opérations de recrutement et / ou passage à des actes violents.

La veille commune et attentive, dans toute pratique sportive est primordiale et ne peut que se renforcer en échangeant (entraîneurs, éducateurs, juges, arbitres, dirigeants...).



POUR ALLER PLUS LOIN

Sites à consulter :

- Le comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation : www.cipdr.gouv.fr
- Stop Djihadisme : <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/>

Documents :

- Guide « Acteurs du sport et de l'animation » : mieux connaître, mieux comprendre et mieux prévenir les phénomènes de radicalisation.

https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/02/Acteurs-du-sport-et-de-l_animation-1.pdf

- Plaquette « Prévenir la radicalisation dans le champ du sport ».

Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation :

Numéro vert : 0 800 005 696 (service et appel gratuits)

Le formulaire en ligne : <https://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votre-signalement>

"Signaler, c'est sauver"